





Bordereau de signature

DEL2016_0189



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/11/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/11/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-11-24)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2016_ 0189

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix huit novembre, à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 08 novembre 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme. NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, M. BEAULIEU, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivée à 20h40) Mme MONIER, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, Mme VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, Mme BOUHENNI, M. NGYUEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. RATOUCHNIAK qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,
Mme NEDJARI qui a donné pouvoir à Mme BOUHENNI,
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. TIENG,
M. NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,
M. BARDET qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,
M. KRZEWSKI qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ.

ABSENTS : Mme PELLICIOLI, M. KAPLAN, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ROSENMANN.

Arrivée de M. MAYOULOU NIAMBA à 20h40, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Point 16: Convention entre la Commune de Noisiel et la Commune de Vaires-sur-Marne sur l'accueil d'enfants en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) dans les écoles de Vaires-sur-Marne.

- suite DEL2016_ 0189
portant sur la convention entre la Commune de Noisiel et la Commune de Vaires sur Marne sur l'accueil d'enfants en classe ULIS (Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire) dans les écoles de Vaires sur Marne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention proposé par la commune de Vaires-sur-Marne

CONSIDÉRANT que des enfants habitant Noisiel fréquentent une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire sur la commune de Vaires-sur-Marne et que cette dernière engage des frais pour ces enfants,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de formaliser, par une convention, les obligations réciproques des deux communes et donc de prévoir la non application de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques, ainsi que le règlement des frais de restauration pour les élèves scolarisés en classe ULIS de l'école élémentaire Paul Bert de Vaires-sur-Marne,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 7 novembre 2016,

ENTENDU l'exposé de Mme NAKACH, Maire-adjointe chargée de l'Education,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention pour l'accueil d'enfants en classe ULIS dans les écoles de Vaires-sur-Marne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document qui lui sera lié.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le 24 NOV. 2016

24 NOV. 2016